

**N° 6176<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

**PROJET DE LOI**

**portant réalisation du pont provisoire et des  
accès au chantier dans le cadre de la réhabilitation  
du pont Adolphe à Luxembourg**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(17.5.2011)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 16 mai 2011 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant réalisation du pont provisoire et des  
accès au chantier dans le cadre de la réhabilitation  
du pont Adolphe à Luxembourg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 10 mai 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 8 avril 2011;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 17 mai 2011.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges SCHROEDER

